

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/06/2024
DELIBERATION
n° CA 2024- 15
*relative à la désignation de vice-présidents
de l'Université Toulouse Capitole*

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 9 et 27 des statuts annexés ;

Vu les délibérations n° CA 2023-65 et CA 2023-73 en date du 3 juillet 2023 et du 26 septembre 2023, relatives à la désignation de vice-présidents de l'Université Toulouse Capitole ;

Vu la proposition du président de l'Université Toulouse Capitole ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Sur proposition du président de l'Université, en complément des vice-présidents désignés par les délibérations du 3 juillet et du 26 septembre 2023, sont désignés vice-présidents au sein du bureau de l'université Toulouse Capitole :

- M. Éric NAIM-GESBERT, en qualité de vice-président **transition sociétale et écologique**

Présents ou représentés : 25

Voix favorables : 24

Voix défavorables : 0

Abstentions : 1

- M. Jean-Gabriel SORBARA, en qualité de vice-président délégué à la **gouvernance**

Présents ou représentés : 25

Voix favorables : 24

Voix défavorables : 0

Abstentions : 1

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK